

passé et l'avenir, le tout faisant partie du fief accordé par Henry de Lévy, duc de Ventadour, en date du dernier jour de février 1626.”

Greffe de Jean-Antoine Panet, notaire à Québec, 13 février 1779. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

28 mai 1781.

Acte de foi et hommage de David Lynd et Jean Lynd, écuyer, pour “le fief et seigneurie Sasseville, dans la ville de Québec, démembré d'une plus grande partie du fief concédé à Louis Hébert.”

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 15.

Note — A consulter sur le fief du Sault-au-Matelot *Mémoire concernant les grèves du Sault-au-Matelot, de la châtellenie de Coulonge et autres que le séminaire de Québec possède à titre de fief.* Québec — 1831.

FIEF SAINT-JOSEPH OU DE LESPINAY

28 février 1626.

Acte de concession de Henry de Lévy, duc de Ventadour, pair de France, lieutenant-général pour Sa Majesté Très Chrétienne au gouvernement de la province de Languedoc et vice-roi de la Nouvelle-France, au sieur Louis Hébert, habitant au susdit pays de la Nouvelle-France, de “l'étendue d'une lieue française de terre située proche le dit Québec sur la rivière Saint-Charles qui a été bornée et limitée par les sieurs de Champlain et de Caen . . . pour en jouir en fief noble par lui ses héritiers et ayant cause à l'avenir comme de son propre et loyal acquet et en disposer pleinement et paisiblement comme il verra bon être, le tout relevant du fort et château de Québec . . .”